



Montreuil, le 3 novembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé « Plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 28 octobre 2015

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni sous la présidence de Bernard Prévault, le 28 octobre 2015.

2015 : marchés porteurs pour une production française de plantes aromatiques, médicinales et à parfum en progression

Les récoltes de l'année 2015 ont été plutôt bonnes à très bonnes, malgré quelques cas isolés de plantes médicinales affectées par la canicule, les dégâts de noctuelles très importants localement ou le dépérissement de lavande et lavandin très hétérogène selon la tolérance des variétés.

La production de lavandin pourrait atteindre 1 330 tonnes, en progression de 8 % par rapport à 2014, malgré une certaine hétérogénéité entre les départements.

La production de lavande est estimée entre 70 et 75 tonnes, en augmentation de 30 % par rapport à 2014. La Bulgarie restera l'un de nos principaux concurrents avec une production d'huile essentielle de lavande qui pourrait atteindre 150 tonnes, contre 80 tonnes en 2014.

La production de sauge sclarée, dont les emblavements se sont accrus, augmenterait de 50 % par rapport à 2014, avec des cours orientés à la hausse.

Le marché des plantes aromatiques, médicinales et à parfum reste porteur, avec une demande importante, supérieure à l'offre, ce qui nécessite le recours à des importations. Les secteurs de l'aromathérapie et des compléments alimentaires continuent de se développer.

Améliorer la veille économique pour développer la filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

À la différence d'autres filières agricoles, les données économiques disponibles sur la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont insuffisantes pour cerner l'évolution des marchés et aider la filière française à se développer.

Suite à des groupes de travail organisés avec les professionnels, il a été décidé de recueillir des informations auprès d'un réseau d'acteurs économiques bien plus large que les organisations de producteurs : extracteurs, négociants, grossistes, industries cosmétiques, industries agro-alimentaires... Une cinquantaine de plantes représentatives des différents marchés seront suivies, en vue de déterminer plus précisément les volumes produits, les prix et les débouchés.

Mieux connaître les besoins des industries en aval, sécuriser leurs approvisionnements, mieux cerner la concurrence étrangère et les différentiels de prix, adapter la production française aux besoins et orienter les jeunes agriculteurs en fonction des débouchés, tels sont les enjeux de ce suivi économique renforcé.

Outre le recueil des données auprès des opérateurs et la mise en place d'indicateurs, FranceAgriMer réalisera aussi des études pour évaluer certains marchés spécifiques et leur potentiel de croissance.

Création d'un observatoire économique de la gentiane, patrimoine culturel des zones de montagne

Production traditionnelle des zones de montagne, la gentiane jaune est une plante d'estive présente sur la majorité des massifs français. La principale zone de production reste le Massif central qui récolte 1 000 à 1 500 tonnes/an de racines fraîches par an. La consommation française se situe entre 600 et 1 000 tonnes par an.

Depuis 1818, la gentiane jaune est inscrite à la Pharmacopée française et libérée du monopole pharmaceutique depuis 1979. La gentiane jaune a de nombreuses vertus thérapeutiques pour l'estomac et le foie. Plante stimulante, elle est aussi utilisée comme antidépresseur.

Elle est commercialisée en herboristerie, et sous forme de compléments alimentaires (poudre, extrait teinture mère). Les racines sèches peuvent être utilisées comme épices; confites, en pâtisserie, et ingrédients de plats sucrés/salés. Mais surtout, elles entrent aussi dans la composition de nombreuses boissons alcoolisées, apéritives et digestives (liqueurs, bières, vins).

Les racines sont utilisées fraîches pour la fabrication de l'eau de vie ou séchées et vendues à des grossistes pour les laboratoires pharmaceutiques et fabricants de liqueurs.

La distillerie est très « gourmande en racine » ; il faut compter 15 kg de racines fraîches pour 1 litre d'eau de vie de gentiane.

Face au manque de données sur cette filière, au niveau national et sur les productions étrangères et le commerce extérieur, la mise en place d'un observatoire économique piloté par l'association interprofessionnelle de la gentiane jaune avec l'appui technique de FranceAgriMer apparaît nécessaire.

Réflexion stratégique pour la filière Rhône-Alpes

Initiée par la Région Rhône Alpes, avec le soutien de FranceAgriMer, la chambre d'agriculture de la Drôme a établi un diagnostic de la filière dans cette région en vue de proposer un plan d'actions.

En dépit de nombreux atouts (marchés porteurs, niches dynamiques tels que prémix et aromathérapie, tissu d'entreprises locales...), la filière souffre d'une distanciation du lien entre les producteurs et les entreprises et d'un manque d'innovation. Résultat, les entreprises locales développent leurs importations et les producteurs locaux ne profitent pas de la croissance du marché. Principale préconisation : développer les contrats entre les producteurs et les entreprises locales.

Un comité de suivi interministériel pour les huiles essentielles

Avec l'implication du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF) et le soutien des Pouvoirs Publics, la mise en conformité des distilleries françaises avec les obligations du règlement REACH est en bonne voie, garantissant ainsi l'avenir des productions d'huiles essentielles. Parallèlement, un comité de suivi interministériel va être mis en place pour suivre l'application de l'ensemble des réglementations existantes dans le secteur des huiles essentielles. Il s'appuiera sur FranceAgriMer, avec des échanges réguliers avec les professionnels dans le cadre du Conseil spécialisé « Plantes à parfum, aromatiques et médicinales ».

Aides en faveur des investissements de production et de transformation

La reconduction pour la quatrième année consécutive des mesures d'aides en faveur d'investissements spécifiques pour la production et la transformation de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales a permis en 2015 le financement de 32 projets. Ces aides ont été attribuées suite au lancement de deux appels à projet.

Concernant les investissements de production, 16 dossiers ont été retenus, pour un montant d'aide de 91.406 €. Concernant les investissements de transformation et les études de faisabilité, 16 dossiers ont été retenus, pour un montant total d'aide de 168.960 €.

Les projets concernent la valorisation de proximité (vente directe), le développement de la production, la modernisation et l'innovation, la recherche de nouveaux débouchés

Les investissements concernent le séchage, la distillation et des petites unités d'extraction (eaux florales, huiles essentielles). Dans la plupart des cas, ces projets sont situés en zone défavorisée. Certains concernent des jeunes agriculteurs qui s'installent.

Au total depuis quatre ans, FranceAgriMer aura soutenu financièrement 174 projets pour un montant global d'aides de 1,27 millions d'euros.

Pour en savoir plus, retrouvez les documents diffusés à l'occasion du Conseil spécialisé des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la rubrique :

<http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr